

## Préface

L'annonce en l'an 2000 de l'entrée en vigueur d'un nouveau système comptable dans certains pays d'Afrique sub-saharienne francophone a, indubitablement, sonné un véritable branle-bas d'adaptation dans l'esprit et le comportement de presque tous les gestionnaires, comptables et managers d'entreprises.

En effet, le Conseil des ministres chargés de la Justice et des ministres chargés des Finances de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires), tenu à Yaoundé (Cameroun) les 23 et 24 mars 2000, a adopté l'Acte uniforme portant sur le droit comptable applicable dans les Etats-parties au traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique.

Il s'est agi non pas de normaliser les prescriptions des différents systèmes comptables des pays en cause mais de procéder à une harmonisation des principes, règles et dispositions comptables applicables désormais dans ces Etats-parties. Compte tenu de l'évolution internationale des techniques de gestion et méthodes comptables, cette harmonisation a naturellement pris en compte les nouveaux concepts et documents d'analyse financière ainsi que de nombreuses innovations, différences ou divergences par rapport à l'ancien système comptable.

A ce jour, 16<sup>1</sup> pays membres de l'OHADA disposent donc d'un véritable Droit comptable et d'un système comptable harmonisé, dénommé « système comptable OHADA ». Constituée par des dispositions générales ou de détail dispersées dans les différents Actes uniformes en vigueur, la législation comptable est ainsi devenue un tout, c'est-à-dire un droit d'intérêt général garantissant de nombreux avantages aux investissements étrangers, aux sociétés transnationales ou ayant des filiales dans cette partie de l'Afrique.

Il est évident qu'une telle harmonisation ne se fait pas sans poser de problèmes d'ordre comptable dans la pratique et la gestion des entreprises ; elle entraîne des bouleversements dans les habitudes de travail des professionnels de la comptabilité et des changements de comportement des entreprises, notamment en ce qui concerne les techniques et méthodes de présentation des états financiers de synthèse.

---

<sup>1</sup> Dans l'attente de l'adhésion imminente de la République Démocratique du Congo au Traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique.

Par ailleurs, dans le contexte actuel de la mondialisation, il est indéniable que toutes les organisations, qu'elles soient à but lucratif ou non, privées ou étatiques, qu'elles aient une dimension nationale ou internationale, doivent se doter d'un système d'information fiable, efficace et performant.

A ce sujet, la comptabilité joue un rôle de premier plan et constitue un instrument irremplaçable dans la mesure où elle est source d'informations économiques et financières permettant au chef d'entreprise de prendre en temps opportun des décisions sûres et efficaces, de portée nationale ou internationale.

C'est dire que le présent ouvrage, qui se présente avant tout comme un outil de travail de référence exceptionnel, arrive à un moment particulièrement opportun. Certes ce n'est pas une encyclopédie, disant tout sur tout, mais c'est un ouvrage intelligent, clair, précis, rigoureux et fiable.

Commentant sagement les principaux articles du Droit comptable OHADA et mettant en évidence les apports et innovations du nouveau système comptable, l'ouvrage de Jacques Njampiep a le mérite d'adopter une approche originale et pragmatique des problèmes et de permettre aux comptables maîtrisant le plan comptable OCAM de « basculer » très rapidement vers le système comptable OHADA.

Eu égard à la méthode comparative retenue, cet ouvrage a en effet, dans l'espace juridique OHADA, l'avantage de permettre à ses utilisateurs de faire progressivement la « migration » intellectuelle de l'ancien système comptable OCAM vers le système comptable OHADA. Elaboré dans une approche concrète des exposés avec de nombreux exemples pratiques, il permet de voir clairement les similitudes et les différences de l'ancien plan comptable OCAM par rapport au nouveau plan comptable OHADA.

Conçu et rédigé par un professionnel qualifié en activité (Expert comptable diplômé et commissaire aux comptes de sociétés) et possédant des talents de pédagogue, le présent ouvrage se recommande par ses qualités scientifiques et ses qualités didactiques ; en fait, l'aspect clair de ses exposés, solutions et développements permet de résoudre rapidement les problèmes spécifiques, de clarifier aisément les points délicats ou obscurs...

Je voudrais par ailleurs relever particulièrement les qualités didactiques de l'ouvrage. Jacques Njampiep est, en marge de ses occupations professionnelles, enseignant à ses heures ; il a à l'Université de Douala (cycle de licence de l'IUT) la charge de l'enseignement du contrôle de gestion et de l'audit comptable et financier.

C'est sans aucun doute une gageure que d'avoir conçu et réalisé un ouvrage adoptant une démarche comparative OCAM-OHADA ; les praticiens de la comptabilité mais également les étudiants et chercheurs qui souhaitent apprendre ou approfondir la comptabilité comparée sauront, je l'espère, en tirer le meilleur parti. On appréciera au passage la mise en évidence intelligente et progressive des ressemblances et divergentes les plus significatives ou les plus importantes. Des exemples chiffrés sont d'ailleurs donnés là où on les attend.

Compte tenu du fait qu'il traite ou aborde de nombreux points ou difficultés comptables dont le législateur OHADA ne fait pas mention, l'ouvrage de Jacques Njampiep est naturellement le complément indispensable du Guide officiel « Droit comptable – Système comptable OHADA » mis à la disposition du public par l'OHADA.

Voici donc un vade-mecum qui rendra les meilleurs services aux entreprises sises dans tous les Etats-parties au traité de l'OHADA mais aussi à leurs conseils, sans compter les élèves et étudiants qui commencent ou poursuivent leurs études en comptabilité.

Dans le contexte actuel du développement international des échanges commerciaux et financiers, de l'interdépendance des nations et notamment de l'intégration économique des pays africains, je suis personnellement convaincu que l'ouvrage de Jacques Njampiep est un outil précieux qui sera apprécié à sa juste valeur non seulement par la communauté scientifique et universitaire mais aussi dans les milieux professionnels ou d'affaires du monde entier.

Dominique Le Guérinel  
Commissaire aux comptes – Ancien contrôleur de Stage



## Avant-propos

Pourquoi un ouvrage sur la comptabilité plusieurs années après l'entrée en vigueur de l'Acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises sises dans les Etats-parties au traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique ?

A notre avis, deux raisons majeures justifient, globalement, la parution du présent ouvrage.

Depuis l'adoption dudit Acte uniforme le 24 mars 2000, force est de constater que très peu de professionnels qualifiés (notamment experts-comptables, commissaires aux comptes, docteurs en sciences de gestion ou en finances) se sont intéressés à la rédaction de manuels destinés d'une part, à expliciter le contenu du droit comptable et, d'autre part, à vulgariser les nouvelles dispositions issues du système comptable OHADA (SYSCOHADA).

Entré pourtant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2001 (pour les « comptes personnels des entreprises ») et le 1<sup>er</sup> janvier 2002 (pour les « comptes consolidés » et les « comptes combinés »), peu d'ouvrages facilitant la compréhension et l'application pratique des nouvelles dispositions de l'Acte susmentionné ont été élaborés par les professionnels en la matière.

Les élèves, étudiants et enseignants des filières commerciale, comptable et financière des pays signataires du Traité de l'OHADA sont restés ainsi dépourvus de manuels pratiques pouvant les aider à assimiler les innovations et nouveaux concepts introduits par le SYSCOHADA.

Le présent manuel vise donc à combler un besoin réel ressenti aussi bien dans les milieux scolaire et universitaire que dans les entreprises privées et publiques des 16 pays membres du Traité de l'OHADA.

L'originalité de l'ouvrage de Jacques Njampiep, expert-comptable diplômé et par ailleurs enseignant d'université à ses heures, réside dans le fait qu'il est, à notre connaissance, l'un des rares manuels en Afrique ayant adopté une approche comparative OCAM-OHADA, ce qui permet un apprentissage facile du nouveau système pour les personnes formées à l'ancien système comptable OCAM.

Une autre raison, qui est la conséquence logique de la première, justifie la parution de cet ouvrage.

En fait, la fonction comptable n'est plus aujourd'hui assurée dans le seul intérêt du chef d'entreprise, elle prend d'ailleurs une importance croissante avec l'avènement – on l'a vu – d'un véritable droit comptable à caractère supranational. Considérée longtemps comme un élément secondaire de l'activité des entreprises, la comptabilité a vu son domaine s'élargir progressivement en même temps qu'elle devenait le moyen de gestion indispensable le plus sûr et le plus pratique pour le management de l'entreprise.

Utilisée à des fins d'intérêt public dans le contexte actuel de l'intégration économique de nombreux pays du monde, la fonction comptable devrait présenter, avec l'harmonisation internationale des principes, méthodes, documents, tableaux et règles comptables, un grand intérêt aux yeux des firmes multinationales et des entreprises ayant des filiales à l'étranger et, particulièrement, en Afrique subsaharienne francophone.

Par ailleurs, la mondialisation des marchés et le renforcement des échanges commerciaux entre Etats de culture juridique différente vont poser des problèmes d'ordre comptable qu'il conviendrait d'abord de comprendre et ensuite de solutionner.

Un manuel pratique prenant en compte ces diverses préoccupations était donc nécessaire et même indispensable.

Le présent ouvrage, qui ne prétend pas être une œuvre exhaustive sur le droit comptable OHADA, se réclame d'être avant tout un ouvrage « de terrain », un outil de référence très utile d'abord à toutes les personnes formées à l'ancien système comptable OCAM mais aussi à tous ceux qui se lancent, pour la première fois, dans l'acquisition des connaissances du droit comptable et des dispositions issues du système comptable OHADA.

L'objectif ultime avoué de cet ouvrage est donc finalement d'aider les praticiens de la comptabilité ainsi que les étudiants à maîtriser le droit et la pratique du système comptable OHADA.

Nous voulons saluer ici la bravoure et le courage de l'auteur, qui a eu le mérite exceptionnel de se lancer dans une œuvre délicate et combien difficile dans une discipline actuellement en pleine évolution dans le monde entier.

Le lecteur trouvera – j’en suis convaincu – dans les pages qui suivent, l’essentiel de tout ce qu’il faut savoir pour d’une part, assimiler correctement et vite les dispositions réglementaires de l’Acte uniforme relatif au droit comptable OHADA et, d’autre part, pour appliquer en situation pratique les prescriptions du système comptable OHADA.

A n’en pas douter, voici un outil de travail utile en perspective que je vous invite à découvrir.

André-Paul Bahuon  
Président du Conseil Régional de Paris-Ile-de-France  
de l’Ordre des Experts-comptables



## Présentation générale de l'ouvrage

Le présent ouvrage est certes un livre de comptabilité générale, mais c'est aussi un livre de comptabilité pas comme les autres. Il est, enfin, un manuel pratique, adoptant une démarche particulière d'exposition des enseignements, eu égard à l'instauration d'un nouveau système comptable et à l'avènement d'un véritable droit comptable international harmonisé.

En effet, cet ouvrage expose clairement l'ensemble des règles et dispositions issues du système comptable OHADA et s'attache à expliciter le contenu de l'Acte uniforme relatif au droit comptable OHADA, lequel Acte constitue le référentiel légal pour les praticiens de la comptabilité dans les Etats-parties au traité de l'OHADA adopté en 1993 à l'Ile-Maurice.

Le manuel n'est toutefois pas conçu comme les livres classiques de comptabilité. Nous avons, en ce qui concerne la méthode d'exposition, abandonné les procédés de l'enseignement comptable traditionnel ; à titre d'exemple, l'ouvrage ne s'attache pas à définir les différentes conventions et notions comptables de base ni les théories générales fondamentales nécessaires à la compréhension des mécanismes comptables, des règles de fonctionnement des comptes et à la maîtrise de la technique comptable. De même, l'ouvrage fait, volontairement, abstraction des principes fondamentaux de la modélisation comptable, des notions sur les documents et opérations commerciaux, des notions de bilan et de flux, de la technique d'analyse des opérations en emplois et ressources, de la méthode d'enregistrement comptable des opérations...

Compte tenu de la finalité principale poursuivie, le manuel adopte donc tout naturellement une approche tout à fait différente de ceux consacrés habituellement aux enseignements de comptabilité générale. En effet, l'idée maîtresse ayant présidé à la conception de cet ouvrage est de combler les besoins de deux catégories d'utilisateurs : d'abord ceux qui, ayant été formés à l'ancien système comptable OCAM, doivent effectuer la transition intellectuelle vers le nouveau système OHADA et, par ailleurs, tous ceux qui s'initient à l'apprentissage de la comptabilité de base qu'est la comptabilité générale ou qui souhaitent approfondir les enseignements du droit comptable OHADA.

Parce qu'elle couvre un domaine aujourd'hui trop vaste pour être complètement exploré, même en quelques centaines de pages, il est devenu indispensable avant de traiter de comptabilité de bien limiter et préciser les buts que l'on veut atteindre. C'est ainsi que quatre idées principales ont déterminé le contenu et la forme de cet ouvrage.

La première de ces idées est qu'il paraît nécessaire de donner à tout débutant en comptabilité toutes les clefs indispensables pour comprendre et maîtriser le système comptable OHADA ; par ailleurs, lui fournir une connaissance solide et complète de la méthode, des définitions précises des différents concepts fondamentaux et des difficultés pratiques issues de l'Acte uniforme relatif au droit comptable OHADA.

La deuxième orientation choisie résulte de la volonté de n'indiquer que l'essentiel, d'éviter les difficultés qui ne sont pas strictement d'ordre comptable, mais aussi d'expliquer tout ce qui est fondamental et utile pour que cette approche constitue une base sérieuse à des études plus spécialisées. Autrement dit, notre préoccupation c'est de rendre satisfaction à la fois à ceux pour qui cette étude sera une fin en même temps qu'un commencement parce qu'ils doivent consacrer à d'autres travaux la majeure partie de leur temps, et à ceux qui n'y voient qu'une première étape devant leur faciliter l'accès à la réalisation de travaux comptables approfondis.

En troisième lieu, et conformément d'ailleurs aux divers programmes de l'enseignement supérieur, il a semblé à la fois inévitable et souhaitable d'étudier la comptabilité la plus courante, la comptabilité normalisée et désormais harmonisée, celle qui est utilisée à la fois par les entreprises privées et les administrations publiques : la comptabilité générale conforme au « Plan comptable général des entreprises (PCGE) ».

Des lecteurs avertis penseront peut-être que certaines explications paraissent inutiles ou auraient pu tenir moins de place. Ceci sera vrai si l'on considère qu'un enseignement doit seulement préparer à la compréhension de ce qui existe au moment où il est donné. Animé par la conviction que la comptabilité doit encore évoluer et se transformer, nous aurions l'impression de ne pas remplir honnêtement le contrat moral qui nous lie à chaque utilisateur de ce manuel en ne le préparant pas à s'adapter facilement à ces changements probables. Et c'est là notre quatrième idée directrice. Dans un avenir proche ou plus éloigné, il est indéniable que le nouveau système comptable OHADA va connaître des modifications, amendements ou mises à jour résultant de la « fermentation » des idées en comptabilité et de ses domaines d'utilisation. Il faut en conséquence s'apprêter à les connaître et à les accepter pour en tirer le profit, les nouveaux « produits » théories et concepts résul-